



ASCGM

ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 2 juin 2025 – 19.30 heures
A l'abri PC de Grangettes**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement
Délégués des communes	M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Joël Castella, Syndic, Grangettes M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes M. Dominique Barras, Conseiller communal, Massonnens M. Patrick Marti, Conseiller communal, Massonnens
Commission financière	M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard M. Christophe Menétrey, Commission financière, Grangettes
Est excusé :	M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle remercie la commune de Grangettes de nous accueillir ce soir. Elle excuse M. Gian Paolo Eccel. Elle déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation des comptes 2024
5. Préavis de la commission financière sur les comptes 2024
6. Approbation des comptes 2024
7. Divers

Elle nomme également un scrutateur : M. Dominique Barras.

Selon l'art. 8 des statuts de l'association, chaque commune membre a droit à 2 délégués. Chaque délégué dispose d'une seule voix.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→ L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétray invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Elle remercie Mme Camille Castella pour sa rédaction.

→ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 DÉCEMBRE 2024 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

4. Présentation des comptes 2024

Mme Géraldine Menétray procède à la présentation des comptes 2024 en les affichant à l'écran. Elle passe en revue les comptes et donne les précisions suivantes :

Compte **0220.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.** : Le montant est moins élevé en raison du congé maternité de Mme Camille Castella et de son remplacement. En effet, elles n'ont les deux pas atteint le seuil de cotisation.

Compte **0220.3102.00 Imprimés et publications** : En plus de l'impression du bulletin scolaire de CHF 45.-, il y a eu une annonce pour la recherche de mamans de jour de CHF 81.- ainsi que l'envoi de CHF 188.40, ceci n'était pas prévu au budget.

Compte **0220.3130.00 Frais bancaires et postaux** : les frais de tenue de compte se sont élevés à CHF 120.- pour deux comptes courants et les taxes pour trafic des paiements et taxe de versement se sont élevés à CHF 65.20. Le montant budgétisé n'était donc pas assez élevé. Le calcul a été affiné pour le budget 2025.

Compte **2120.3171.01 Camp de ski** : Il s'agit des frais de préparation de la saucisse à rôtir et de la vente. Le calcul a été affiné pour le budget 2025. Il est balancé avec le compte **2120.4250.01 Ventes pour financer le camp de ski.**

Compte **2195.3130.00 Transports scolaires** : La facture TPF concernant le transport pour la gym 2023/2024 manque dans les comptes 2024, elle sera dans les comptes 2025. Une annotation sera faite. Elle s'élève à CHF 3'474.00.

Compte **4330.3611.00 Clinique dentaire mobile** : Le passage de la clinique dentaire mobile coûte CHF 660.- par jour. La commune de Massonnens a facturé à l'ASCGM le passage 2024 ainsi que celui de 2023, ce qui fait que le montant est doublé.

Compte **20110.00 Emprunt à court terme (1 an)** : il s'agit du prêt de CHF 200'000.- accordé par la commune de Siviriez au taux d'intérêt de 1 %, pour la durée d'une année, dans l'attente d'un crédit de construction, et qui a été prolongé jusqu'au 31.12.2025.

L'exercice 2024 se termine donc par un excédent de revenu de CHF 24'011.51 que le comité de direction propose de garder en compte en prévision de la construction de l'école.

La parole n'étant pas demandée au sujet de la présentation des comptes 2024, Mme Géraldine Menétrey lit le rapport de l'organe de révision BDO.

Elle annonce qu'un système de contrôle interne sera élaboré d'ici à cet automne afin d'être conforme pour la révision de 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme Géraldine Menétrey passe la parole à la commission financière pour son rapport.

5. Préavis de la commission financière sur les comptes 2024

M. Francis Oberson donne lecture du rapport de la commission financière qui prévoit favorablement les comptes 2024 selon le rapport ci-dessous.

Association scolaire - Le Châtelard, Grangettes, Massonnens (ASCGM)

Commission financière

RAPPORT A L'ASSEMBLEE du 2 juin 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le lundi 19 mai 2025 afin d'examiner les comptes pour l'exercice 2024, établis par l'exécutif de l'ASCGM.

1. Bilan et compte de fonctionnement 2024.

Les comptes ont été approuvés par la Commission financière tel que présentés.

Les membres de la Commission financière remercient l'Assemblée des délégués et le Conseil communal de la confiance qu'ils leur témoignent.

Au nom de la Commission financière :



Le Président : Gianpaolo Eccel

6. Approbation des comptes 2024

La parole n'étant pas demandée, Mme Géraldine Menétrey procède ensuite au vote des comptes 2024.

→ LES COMPTES 2024 SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

La Présidente remercie Mme Nathalie Morel pour la bonne gestion des comptes et son travail pour l'ASCGM. Elle annonce à l'assemblée que les comptes sont tenus par Mme Isabelle Seydoux depuis le 01.01.2025.

7. Divers

Mme Géraldine Menétrey annonce que la mise à l'enquête de l'école n'a pas soulevé d'opposition. Elle annonce que la mise à l'enquête de la route se termine à la fin juin. Le projet était toutefois inclus à la première mise à l'enquête, mais il s'agit d'une exigence de l'Etat de Fribourg de faire une seconde procédure.

Mme Géraldine Menétrey laisse maintenant la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente remercie ses collègues du comité et toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 19h55.

La Présidente
Géraldine Menétrey

La Secrétaire
Camille Castella

Grangettes, le 4 juin 2025